

ASSUR CHANTIER

GARANTIE DES DOMMAGES EN COURS DE CHANTIER



Votre Problématique actuelle :

Le vandalisme, le vol, la casse de matériels lors d'un chantier d'installation sont des menaces qui pèsent quotidiennement sur l'entreprise.

- L'installation vous appartient jusqu'à sa réception : en cas de sinistre, vous devez refaire les travaux;
- Les valeurs sur chantier peuvent être élevées, et la main d'œuvre nécessaire à la réparation est un coût supplémentaire non facturable à votre client;
- Le nombre de vol de matériels et/ou matériaux ne cesse d'augmenter;
- Le plus souvent, aucun responsable n'est trouvé, il n'y a alors pas de recours possible.

OBJET DE LA GARANTIE

- Nous vous garantissons la réparation des dommages subis par vos matériels ou installations, pendant vos chantiers.
- A compter de la 1^{ère} livraison sur le chantier jusqu'à la réception.



Exemples de sinistres couverts :

Centrale froid : en arrivant sur votre chantier, vous retrouvez votre centrale froid endommagée par un chariot élévateur.

Vol de matériel : vous retrouvez un matin l'installation endommagée. Les voleurs ont vandalisé le chantier pour prendre le cuivre.

Erreur de votre technicien : votre technicien fait une erreur dans ses raccordements, et le compresseur casse lors de la mise en route.

Incendie sur chantier : les locaux en cours de construction dans lesquels vous intervenez sont victimes d'un incendie. Le chantier n'est pas réceptionné, et donc pas assuré.

Cartes de communication endommagées : un électricien branche en 220V des cartes de communication installées par vos soins. Il conteste sa responsabilité et refuse de rembourser les cartes.

SOLUTION ASSURFROID :

Un contrat unique pour :

- ★ **Garantie annuelle automatique** pour tous vos chantiers de l'année, sans formalités
- ★ Garantie intégrale optionnelle : Extension de la **garantie à 100% de la valeur de votre chantier**, au cas par cas, sur simple déclaration
- ★ **Garantie « Tous Risques »** pendant votre chantier (incendie, vandalisme, vol, ...)
- ★ **Prise en charge des frais** consécutifs à un dommage : **pièces, main d'œuvre, frais divers, déplacements**
- ★ **Indemnisation directe de l'installateur** : vous établissez le devis de remise en état sur la base des coûts de revient.

ASSUR CHANTIER

GARANTIE DES DOMMAGES EN COURS DE CHANTIER



Un exemple réel :

La société X Froid a un chantier d'installation de froid, dans une petite ville de province. En revenant un lundi matin, ils retrouvent la centrale froid détruite et irréparable.

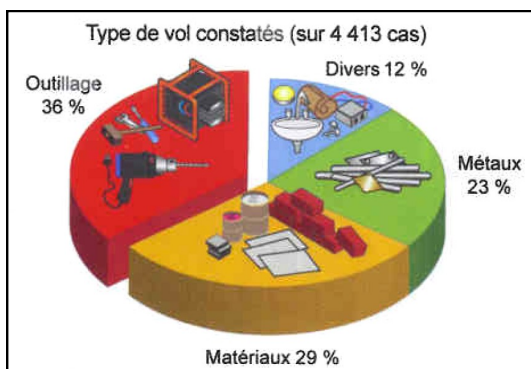
Le samedi soir précédent, 2 hommes ont abîmé la centrale à coups de marteaux.

Placés en garde à vue par la gendarmerie, ces deux personnes sont insolvables, et ne peuvent pas réparer les dégâts.

L'assureur RC de ces 2 personnes refuse (à juste titre) sa garantie, puisqu'il s'agit d'un fait volontaire.

➡ Pour X Froid, pas d'assurance, pas de recours, donc un préjudice qui s'élève à 27 000€!

Quelques chiffres importants :



Parmi les vols constatés sur les chantiers

- ✦ 56% sont des vols simples
- ✦ 43% sont avec effraction
- ✦ 1% avec violence ou séquestration

✦ Les professionnels du bâtiment ont subi en moyenne 2,64 vols sur la période de dix mois

✦ Une entreprise sur deux a été victime d'au moins un vol significatif (de plus de 10 000€).

Les vols coûtent de plus en plus cher.

Le montant moyen dans les quatres départements les plus touchés est de:

Bouches-du-Rhône : 11 000€

Haut-Rhin : 12 000€

Allier : 13 000€

Var : 15 000€